



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10 / 06 / 2025

Dossier complet le : 10 / 06 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8918

1 Intitulé du projet

Aménagement des espaces publics visant au développement des mobilités douces et l'amélioration du cadre de vie rue Charles Séry et rue de la Goulette à AVESNELLES (59440) pour une superficie globale de **9 866m²**.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D'AVESNELLES

Raison sociale

MAIRIE

N° SIRET

2 1 5 9 0 0 3 5 8 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCL...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BADIDI

Prénom(s)

ANTOINE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. 2150 - 2°	Opération comprenant la réalisation d'aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités (81 places prévues). Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles, sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha.

1. Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

2. Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

1. Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement des espaces publics de la rue Charles Séry – Rue de la Goulette à Avesnelles comprenant notamment :

- L'aménagement de 81 places de stationnements (dont 4 PMR et 3 pour véhicules électriques) ;
- La réfection de la voirie et trottoirs comprenant la création de 2 plateaux ralentisseurs et la création d'une liaison douce piétonne ;
- L'aménagement d'un espace de vie commun au niveau de l'école maternelle « Blanche Neige » ;
- Le traitement d'espaces verts et du mobilier urbain ;
- Le renouvellement de l'éclairage public (pose de candélabres) ;
- La gestion des eaux pluviales par méthode alternative ;

Le projet est divisé en 4 secteurs : Secteur école, secteur parking, secteur stade de foot et secteur rue de la Goulette.

Le projet ne requiert aucune démolition.

2. Objectifs du projet

Les aménagements proposés dans le cadre des travaux viendront enrichir et améliorer le quotidien des habitants. Les objectifs du projet sont :

- Enrichir et améliorer le quotidien des habitants ;
- La réorganisation des stationnements et sécurisation de la circulation à proximité d'établissement scolaire et d'équipements sportifs (espace de vie commun, cheminement piéton, plateaux ralentisseurs...) ;
- Le développement des modes de déplacements doux (liaison douce) ;
- Le traitement des espaces publics et paysagers ;

La conception du projet sera soigneusement intégrée à son environnement notamment dans la qualité et la mixité des matériaux de surfaces propres à chaque usage, la gestion de l'eau et la création d'espaces végétalisés.

L'éclairage urbain sera modernisé dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie.

Enfin, l'économie circulaire sera privilégiée, avec une réflexion sur le réemploi des matériaux.

En somme, les principaux objectifs du projet sont : Concevoir un aménagement intégré à son environnement / Aménager un nouvel espace public végétalisé / Repenser la végétalisation dans une démarche environnementale.

3. Décrivez sommairement le projet

1. Dans sa phase travaux

En phase travaux, un équilibre entre les déblais et les remblais sera visé.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases pour une durée prévue maximum de 9 mois :

- Préparation du site ;
- Nivellement et terrassement du terrain ;
- Mise en place de nouveaux matériaux qualitatifs en surface ;
- Travaux de stationnements, cheminement et mise en œuvre de la gestion des eaux pluviales par méthode alternative ;
- Aménagement paysager (signalisation, mobilier urbain sécuritaire, espaces verts...).

La circulation ne sera quasiment pas coupée pendant les travaux.

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement, notamment par l'application de la charte "Chantier vert" qui vise à :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ;
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers ;
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier ;
- Favoriser une bonne organisation du chantier ;

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans la phase exploitation, le principe de l'aménagement sera :

- La réorganisation des places de stationnements par l'aménagement d'un parking ;
- La sécurisation des piétons via la création d'espace de rencontre de type liaison douce ;
- L'aménagement d'un espace de vie commun près de l'école maternelle ;
- La sécurisation de la circulation par la mise en place de dispositifs de diminution de vitesse (2 plateaux surélevés) ;
- L'aménagement paysager ;
- La gestion des eaux pluviales par méthode alternative ;
- Un confort lumineux et un éclairage nocturne pour améliorer la sécurité de tous ;

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis d'aménager (déposée le 19/05/2025).

Le projet, **dans sa version initiale**, a été soumis à une procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (Rubriques 2.1.5.0.2° (Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	9866 m ²
Superficie réfection voirie	2594 m ²
Superficie cheminement piétonnier	2433 m ²
Superficie des espaces verts	1203 m ²
Emprise au sol dédiée aux stationnements	934 m ² (81 places dont 4 PMR et 3 VE)
Superficie des surfaces d'infiltrations	1788 m ² en structure granulaires sous-voies / 914 m ² en structure granulaires sous stationnements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur : PLUi du Cœur de l'Avesnois approuvé le 18/12/2023.
Le projet est situé en zone UA et en zone UL (ULi1 - ULi2)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

7. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

1. Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	1 ZNIEFF de type I est située non loin du projet (ZNIEFF 310013732 - Vallée de l'Helpe Majeur entre Ramousies et Noyelles-sur-Sambre (cf. annexe complémentaire - Annexe1). Au vu de la distance et des aménagements urbains présents entre le projet et la ZNIEFF, les potentiels d'accueil d'espèces d'intérêt présents dans celle-ci sont faibles.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Par l'arrêté préfectoral portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaires du département du Nord en date du 26/02/2016 modifié en date du 02/05/2022. (cf cartographie annexe complémentaire 2.1)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone d'étude est située dans le périmètre de protection des monuments historiques - SUP AC1- Protection des MH (assiettes) - Fortifications. (Cf. annexe complémentaire 2.3)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'étude est située à proximité d'une Zone à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie. Le projet n'impacte pas cette zone. (cf. plan de zonage commune d'Avesnelles en annexe complémentaire 2.3)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune d'Avesnelles est concernée par le PPRI Vallée de l'Helpe Majeure. Aucun PPRT ne s'applique sur la commune d'Avesnelles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	PPRI approuvée le 20/12/2000 et révisé le 18/12/2009 et modifié le 12/12/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	1 site CASIAS est recensé dans la zone projet, il s'agit d'un ancien site industriel (Fondoir de suifs - SSP3968819). Ce dernier est en arrêt d'exploitation. Aucun sites BASOL sont présents dans la commune d'Avesnelles. (Cf annexe complémentaire 2.4).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage. (cf annexe complémentaire 2.5)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Le site classé le plus proche est localisé à +/- 850m de la zone d'étude (rue de la Goulette). Il est situé sur la commune d'Avesnes-sur-Helpe, il s'agit des Remparts d'Avesnes-sur-Helpe identifiant : 59SC03 (cf annexe complémentaire 2.6)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement et/ou rejet dans un cours d'eau ou dans une nappe souterraine n'est attendu dans le cadre du projet (en phase travaux ou en phase exploitation). L'ensemble des surfaces de l'aménagement sont réalisées afin de favoriser la gestion des eaux pluviales par infiltration (voiries en enrobés perméables + parkings en dalles alvéolaires)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres et matériaux extraits seront triés et réutilisés au maximum sur site. L'économie circulaire sera privilégiée, avec une réflexion sur le réemploi des matériaux et une utilisation judicieuse des ressources locales. Si besoin, une évacuation en décharge appropriée sera mise en œuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le secteur est déjà équipé en réseaux d'adduction en eau potable et desservi par le réseau d'assainissement. Les seuls rejets correspondent aux eaux pluviales.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une haie bocagère identifiée sera arrachée sur une distance de 275m. Afin d'assurer le maintien du maillage bocager et de préserver la continuité écologique, il sera replanté en compensation sur une distance équivalente, en linéaire d'essences locales (cf plan de zonage- annexe complémentaire 2.3). L'éclairage de type LED mis en place prendra en compte la biodiversité et sera notamment adapté aux chiroptères.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000. (Cf cartographie espaces naturels et protégés - annexe complémentaire- Annexe 1)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'emprise du projet est située en zone urbaine du PLUi, sur un espace en grande majorité urbanisé. Les habitats présents sur la zone d'étude ne sont pas des habitats à enjeux. La zone projet n'empiète sur aucune zone naturelle, agricole ou forestière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	3 sites ICPE classés non seveso identifiés sur la commune. La zone d'étude est éloignée de ces sites. Présence localisée en HAP dans les enrobés. Pas de canalisations de matières dangereuses recensées dans un rayon de 1000m. (Cf cartographies et fiches en annexe complémentaire)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par une zone à risque d'inondation (SUP: A4 A5 et PM1), zone d'expansion des crues d'aléa faible et moyen, zone potentiellement sujettes aux débordements de nappe (faible), risque sismique modérée, risque de retrait gonflement des argiles modéré et un risque modéré d'exposition au radon. Les travaux d'aménagements ont pris en compte ces contraintes. (cf annexe complémentaire)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera un trafic similaire à l'existant. Ce trafic sera cependant réduit en partie grâce à la diminution de la vitesse de circulation (30km/h) et la mise en place de plateaux ralentisseurs. Le projet vise également à favoriser les modes de déplacements doux.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux sont susceptibles d'augmenter le niveau de bruit actuel dû aux engins de chantier et à leur déplacement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La zone d'aménagement n'est pas concernée par une zone tampon relative à une voirie classée en nuisance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de générer des odeurs sur le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de vibration particulière sur le secteur, en dehors des périodes de travaux avec la présence d'engins lourds.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	La zone n'est pas concernée par des phénomènes vibratoires.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne sera pas l'origine d'une augmentation des émissions lumineuses (amélioration de l'éclairage urbain - gestion adaptée dans les continuités écologiques).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'espace s'implante dans un secteur urbain d'ores et déjà éclairé. Le projet n'aura donc pas d'incidence supplémentaire à l'état actuel du site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejet d'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de rejets liquides supplémentaires. Les eaux pluviales seront gérées par infiltration.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Dans sa phase chantier, les déchets seront triés. Les seuls déchets correspondront aux déblais relatifs à la modification des sols dans le cadre du projet (enrobé); Ils seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, ou encore évacués vers une installation de stockage adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La zone d'étude est située dans un périmètre de protection aux titres des abords de monuments historiques. Le projet d'aménagement aura un impact positif sur le patrimoine en raison de la valorisation du parking actuel et une insertion paysagère soignée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Durant le chantier, la circulation et les accès aux abords de la zone sont susceptibles d'être temporairement perturbés. En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de modification des activités humaines. Les terrains du projet ne sont, en l'état actuel, pas utilisés pour l'agriculture ou la sylviculture et sont classés en zone urbaine du PLUi. Aucune démolition ne sera effectuée. Le projet n'augmente pas la surface imperméabilisée mais une augmentation de la fréquentation humaine du site est à prévoir.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet met en place certaines mesures ERC, à savoir :

En phase chantier :

- L'application de la charte « Chantier Vert »,
- La mise en œuvre de procédures particulières concernant le traitement des déchets,
- La prise en compte des enjeux environnementaux...

En phase exploitation :

- Une gestion des eaux pluviales infiltrées à l'échelle de son parcellaire, sur des surfaces qui aujourd'hui ne faisaient pas l'objet de rétention particulière. En ce sens, le projet améliore la situation existante en termes de gestion des EP ;
- Un aménagement paysager (création d'espaces verts, qui seront traités avec soin afin de constituer un écran vert et coloré – les espèces seront choisies parmi les essences locales du PLUi) ;
- Un éclairage raisonné (lutte contre la pollution lumineuse par éclairage LED, adaptation au besoin des chiroptères) ;
- le développement des modes de déplacements doux,
- La réorganisation des stationnements et la sécurisation de la circulation (vitesse-circulation, traversée cycle et piétonne).

L'ensemble de ces mesures sera mis en place pour toute la durée des travaux. Les mesures de gestion de l'eau, de l'éclairage seront suivies avec beaucoup d'attention.

L'engagement du projet vise notamment une gestion optimisée de l'eau, de l'énergie ainsi que de nombreux autres critères environnementaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale du fait de son travail d'intégration, son emplacement et le traitement paysager proposer inexistant aujourd'hui. De plus :

- Le projet est situé en zone urbanisé, et n'a aucun impact sur la biodiversité,
 - Le projet permet une amélioration quantitative et qualitative des espaces publics et de ses abords (sécurisation des traversées, développement des mobilités douces...)
 - Le projet donne une place importante à l'insertion paysagère (l'aménagement d'un espace de vie commun et le déplacements doux par la plantation de végétaux, la gestion des eaux pluviales par méthode alternative...)
- Le projet prend donc en compte les enjeux environnementaux en mettant en place des mesures adaptées amenant à un impact résiduel jugé nul sur l'environnement et la santé humaine.
- Le projet permet la mise en place d'une économie circulaire et d'un réemploi des matériaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cartographie espaces naturels et protégés - Fiche technique - ZNIEFF Type 1 - Vallée de l'Helpe Majeure entre Ramousies et Noyelles-Sur-Sambre (Identifiant national : 310013732)	☒
2	Cartographie PPB - Atlas des patrimoines (MH et site classé) - plan de zonage PLUi (ZH) - sites CASIAS / BASOL - carte de protection des ressources en eau souterraine	☒
3	Partie milieu naturel et risques : carte des SUP (A4-A5-PM1), fiches Géorisques et PPRI Vallée de l'Helpe Majeur	☒
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)